



COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier d'inscription.
- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le jour du trajet. Si vous souhaitez vous déplacer un lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.
- L'animatrice vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole et vous indiquera les modalités du trajet (nom du conducteur, heures, adresse, coût du trajet)
- Au jour et à l'heure convenue, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.
- À l'issue du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 2 € + 0,32 € par kilomètre parcouru.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ CONTACTER :**

Gabrielle MARTINEZ
Chargée de mission
Fédération Familles Rurales Moselle
Téléphone : 03 87 62 94 43
mobilite-solidaire.moselle@famillesrurales.org



**Fédération Départementale
Familles Rurales de Moselle**
26 rue des Vanneaux
57155 Marly
Tél. : 03 87 65 47 54
fd.moselle@famillesrurales.org
www.famillesrurales.org/moselle

Association Loi 1908
membre de Familles
Rurales, fédération
nationale, reconnue
d'utilité publique



**ENTRAIDE
ET CONVIVIALITÉ**

Se rencontrer, échanger, être solidaire



**Une aide aux déplacements
pour les habitants,
par les habitants
du saulnois**



COMMENT PUIS-JE EN BENEFCIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements (pas de permis, pas de voiture, vous ne pouvez pas conduire...)
- Vous êtes retraité(e), bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié(e) d'une structure d'insertion ou orienté(e) par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge
- Vous cotisez à des frais d'adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

COMBIEN ÇA COUTE ?

2 € / trajet
+ 0,32 € par kilomètre effectué

À régler au conducteur le jour du trajet

(Le montant à prévoir pour le conducteur vous sera indiqué par l'animatrice Mobilité Solidaire lors de la confirmation du trajet)

Contactez la Fédération pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

03.87.62.94.43

POURQUOI FAIRE APPEL À LA MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

- Il faut que je passe à la pharmacie
- J'ai rendez-vous chez le médecin
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis
- Je me suis inscrit(e) à une activité
- Je dois me rendre à une formation
- Je me suis inscrit(e) au permis de conduire

QUAND UTILISER LE SERVICE MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

7j/7 de 8H à 19H.



DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité(e) en fonction de vos disponibilités.

Aucun engagement

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,45 € non imposable, vous sera versé.

Vous serez couvert par l'assurance de Familles Rurales

Contactez la Fédération pour vous faire connaître !

03.87.62.94.43